

*Les subsides*

Le même problème se pose pour de nombreuses réserves indiennes en Colombie-Britannique à cause des retards causés par les gouvernements, bien que le gouvernement fédéral fait cavalier seul en Colombie-Britannique, puisque le gouvernement provincial est notoirement opposé aux programmes de logements sociaux. Je reconnais au gouvernement fédéral le mérite d'avoir bien voulu le faire seul; mais les retards sont tels que beaucoup de logements ne seront pas construits dans les réserves indiennes.

Le ministre a beaucoup parlé de ses consultations, comme si c'était une excuse pour ce retard. Pourtant il s'est vanté ce matin de l'accord conclu avec la Fédération canadienne des municipalités. Or ce n'est pas du tout un accord conclu avec lui. J'ai une lettre du président de la Fédération canadienne des municipalités, le conseiller municipal Ron Cromwell d'Halifax, dans laquelle il souligne:

La Fédération canadienne des municipalités et nos membres espéraient que des plafonds de revenus seraient établis pour la participation au PAREL, après avoir consulté les groupes concernés. La Fédération s'inquiète que la formule d'admissibilité proposée par la SCHL, qui se fonde sur le produit du revenu par rapport à la dimension du logement, exclura beaucoup de familles qui ont besoin d'aide en vertu du PAREL. Nous sommes également préoccupés par le manque de consultation au sujet de cette nouvelle formule qui va réduire considérablement la portée du programme.

Naturellement, des consultations ont eu lieu il y a près d'un an, au début, et uniquement pour la forme. Mais au moment crucial, au moment de la prise de décision, on a laissé les gens dans l'ignorance. Le gouvernement connaît d'autres problèmes, en ce qui concerne l'établissement de ce programme axé sur les besoins essentiels, mais je veux généraliser un peu plus. Cela va au-delà du principe des besoins essentiels.

Le gouvernement n'a pas encore présenté de plan industriel pour 1986. Il ne nous a pas encore fourni de détails, sauf en ce qui concerne le mouvement coopératif que, je le rappelle, le ministre a décidé de traiter séparément du reste du programme du logement social. Nous ne connaissons pas le nombre d'unités; nous ne savons pas non plus combien d'argent sera accordé pour chaque aspect de la mise en oeuvre du programme par les provinces. Nous ignorons les critères qui seront utilisés. À Toronto, on leur promet tout cela depuis le début de l'année.

L'un des chefs du ACRHU, dont le ministre s'est vanté, est le commissaire au logement de Toronto. Il essayait de faire bénéficier du PAREL un habitant de Toronto qui en avait besoin pour faire des travaux chez lui destinés à lui permettre de sortir son fauteuil roulant de la maison. Il a fini par en avoir besoin pour se rendre à l'hôpital où il devait suivre certains traitements. La subvention lui a été refusée. Après des mois et des mois de promesses, on n'avait toujours pas établi de critères ni prévu d'affectations ou de financement. Il a dû dépenser son propre argent, ses revenus de pension, en frais de transport en taxi pour se rendre à l'hôpital.

C'est la notion des besoins essentiels qui est erronée. Elle est erronée, car elle déprécie les démunis. Elle incite à rejeter le blâme sur la victime. Elle les dégrade du fait que ces gens ne peuvent pas payer leur logement par rapport à d'autres qui le peuvent. Elle dévalorise également les nombreux nécessiteux et par moments provoque des chicanes lorsqu'il s'agit de décider si quelqu'un correspond ou non aux critères d'un programme.

Ce qu'il s'impose de faire, c'est de reconnaître que se loger au Canada est non pas un besoin éprouvé par des personnes incompétentes ou malchanceuses, mais bien un droit dont

jouissent tous les Canadiens. Au Canada, nous vivons dans un climat froid et la plupart des gens sont établis dans des villes qui sont devenues très industrialisées. Nous sommes dépendants les uns des autres. Une personne construit une maison qu'une autre occupera et souvent, ceux qui travaillent sur le chantier n'auront pas les moyens de les habiter. Dans un pays où notre interdépendance les uns des autres est si grande, le logement doit être considéré comme un droit universel.

● (1420)

Nous avons déjà établi ce principe dans le cas de l'instruction publique. On reconnaît ce droit à tous les citoyens. Nous avons passablement bien réussi à l'établir dans le domaine des soins médicaux. La santé est un droit pour tous, les riches comme les pauvres. Même avant cela, nous avons établi ce principe dans le cas de la nourriture. Nous avons décidé que personne ne devrait être affamé; c'est ce que nous appelons l'assistance sociale.

Ce n'est pas un programme relatif aux besoins essentiels qui est nécessaire, mais bien un programme national d'habitation. Je le répète, ce programme devrait englober six principes. Tout d'abord, les logements devraient être décentes et abordables. Il faudrait assujettir les logements locatifs publics et privés à un contrôle des loyers. On devrait mettre en oeuvre un programme national de construction domiciliaire, afin de bâtir 500,000 logements dont ont besoin les familles et les personnes seules qui ne peuvent compter à l'heure actuelle sur un logement décent et abordable et il faudrait prévoir des logements coopératifs ou publics étant donné que le secteur privé prouve depuis vingt ans qu'il ne parvient pas à répondre aux besoins des gens. On retrouve à Toronto des copropriétés vides, alors que certains sont sans abri, et que le taux d'inoccupation est de 0.3 p. 100.

Les logements qui ne satisfont pas aux normes actuelles doivent être rénovés avec une aide financière du gouvernement qui soit supérieure à ce que le ministre prévoit, c'est-à-dire la moitié du loyer annuel. On éviterait ainsi que les locataires paient, par leurs hausses de loyer, toutes les dépenses de rénovation. Le gouvernement doit aider les locataires à accéder à la propriété, selon une formule coopérative ou autrement, à veiller à l'entretien de leur immeuble et à soustraire ainsi ces immeubles au marché inflationniste. On doit créer des fonds hypothécaires, publics ou privés, où les taux d'intérêts ne dépassent pas de plus de 2 p. 100 le taux d'inflation, pour les particuliers ou les familles qui achètent, construisent ou rénovent une résidence principale.

Voilà quels devraient être les faits saillants d'un programme national d'habitation. Le gouvernement aurait négocié au préalable avec les autres niveaux de compétence ce programme, lequel devrait être quinquennal et comporter des objectifs annuels, et il le présenterait au Parlement, afin qu'il soit débattu publiquement. Voilà ce que le ministre devrait faire, au lieu de négocier son programme dans le secret. Voilà comment répondre aux besoins non pas de quelques rares Canadiens, ainsi que l'entend le ministre, mais bien de la population toute entière, afin que nous puissions vivre dans la fraternité.